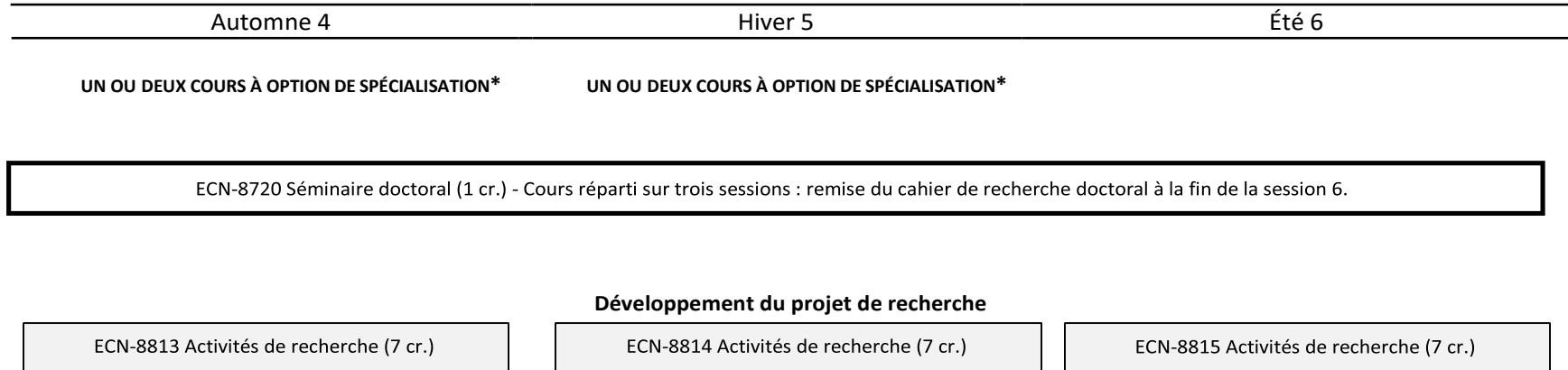




Schéma 2 : Cheminement au doctorat en économique – Année 2



FIN DE LA SCOLARITÉ*

*En tout, 4 cours à option de spécialisation doivent être réalisés dans le programme. En plus de celui prévu à la 1^{ère} année, il est possible de répartir les 3 autres cours sur l'une ou l'autre des sessions d'automne ou d'hiver de la 2^e année. Par ailleurs, le département offre parfois des écoles d'été (session d'été) qui peuvent être créditées comme un cours à option. Le choix des cours de spécialisation se fait en collaboration avec le directeur de recherche.



Schéma 3 : Cheminement au doctorat en économique – Année 3

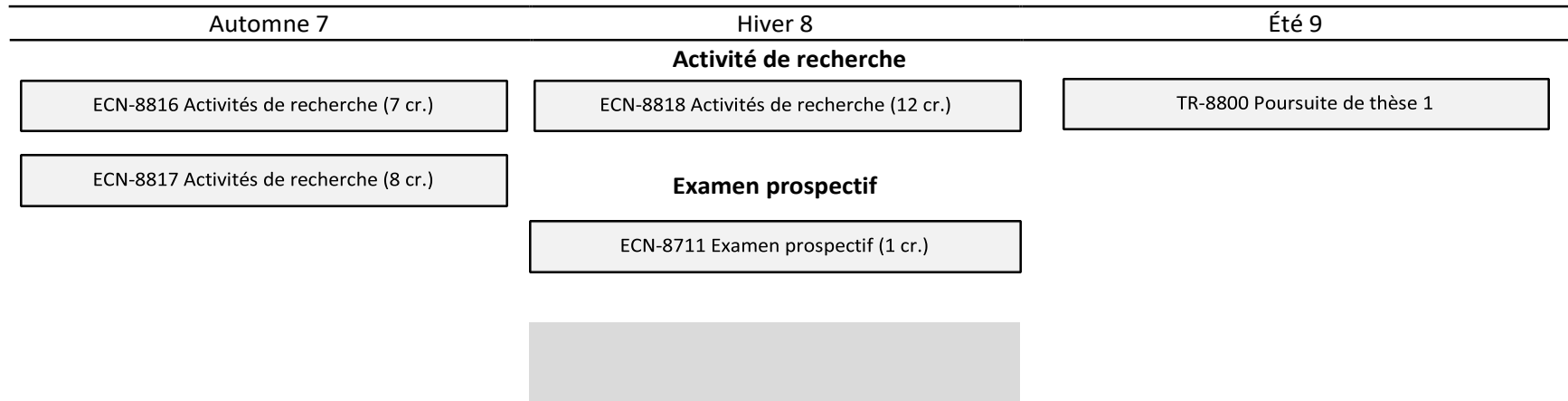
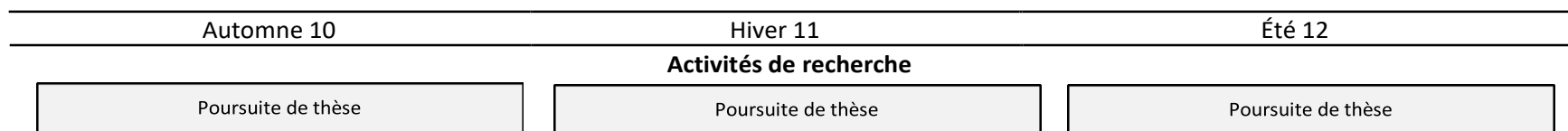


Schéma 4 : Cheminement au doctorat en économique – Année 4 et plus*



* Le délai **maximal** alloué pour terminer son programme (en excluant les absences pour des motifs exceptionnels, de nature grave et sérieuse) est de 21 sessions consécutives (7 ans) à compter de la première inscription. La durée normale est cependant située entre 4 et 5 ans.